

SOMMAIRE

Rapport Annuel d'Activité des Médecins du Travail.....	1
Consultation sur le PAPRI Pact 2026 des Fonctions Corporate	2
Les enjeux de santé et de sécurité au sein du site « Gloriette » de Nantes.....	2

Rapport Annuel d'Activité des Médecins du Travail

Le Service de Prévention et Santé au Travail, dans sa nouvelle organisation, regroupe l'ensemble des médecins du travail au sein des Fonctions Corporate. Leur portefeuille est réparti sur la Métropole et des Départements d'Outre-Mer. Ainsi les salariés des Fonctions Corporate sont suivis par 32 médecins du travail.

Sur une totalité de 1298 visites d'information et de prévention, les médecins ont réalisé 817 visites non programmées. Ces dernières ont pour motif l'embauche, la reprise, et pré-reprise à la demande de l'employeur, du médecin ou des salariés.

Concernant les visites à la demande des salariés, les motivations pour ces rencontres concernent :

- ◆ Un besoin d'échanger sur une situation difficile,
- ◆ Un conflit interne ou des difficultés de relations managériales,
- ◆ Des demandes d'aménagements ergonomiques de poste ou en télétravail
- ◆ Des demandes de télétravail pour des causes multiples.

Le rapport fait état du ressenti des salariés qui se confient au Médecin du Travail des effets de la transformation de l'entreprise.

Les organisations qui centralisent de plus en plus avec les effets induits tels que ne plus : se reconnaître dans ces nouveaux éco systèmes ; charge de travail croissante, non maîtrisée ; certains isolés géographiquement ; manque d'effectifs ; difficultés pour faire une mobilité jusqu'à se retrouver dans une situation d'épuisement professionnel. Là où les ateliers sur la charge de travail ont été déployés, les résultats restent à évaluer.

Analyse de la CFE-CGC

La récente organisation du Service de Santé SPST (Service Prévention Santé au Travail) a rassemblé l'ensemble des médecins sur le territoire avec un portefeuille qui a évolué. Ainsi un médecin du travail suit l'ensemble des salariés sur un secteur géographique prescrit. Si cette approche territoriale permet une vision globale, elle rend également l'exercice plus complexe, tant les métiers et les environnements professionnels diffèrent d'un territoire à l'autre.

La **CFE-CGC** salue l'excellent rapport des médecins qui dépeint et pointe du doigt les effets négatifs d'une stratégie peu ou pas partagée. Le NME (Nouveau Modèle d'Entreprise) et le CSP (Centre de Service Partagé), des acronymes étrangers aux effets indésirables sont bien soulignés dans ce rapport annuel des médecins du travail.

L'autre point remarquable de ce rapport est le nombre de médecins répartis sur la Métropole : 32 !!! Soit 18 de moins que l'année précédente. Les causes :

- ◆ Beaucoup de départs et licenciement dans le corps des médecins du travail au motif des méthodes de travail non adaptés ou conformes
- ◆ Les portefeuilles s'étendent sur des territoires trop grands. Il est raisonnable de penser à l'épuisement dans les transports et l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle. Le nombre de démissions observés semble s'amplifier au fil des mois.

Vos **élus CFE-CGC** des fonctions Corporate vous invite à prendre soin de votre santé aussi bien physique que mentale. Nos métiers tertiaires sont les plus exposés à une charge mentale très forte ce qui provoque des troubles d'anxiété (insomnie, impatience, colère, vertiges, maux de tête, tensions musculaires dans le cou, le dos ou des troubles dépressifs, perte d'énergie et difficulté à se concentrer...)

Vous pouvez solliciter :

- ◆ Les **médecins du travail**,
- ◆ Les **assistants sociaux**,
- ◆ La **cellule d'écoute IAPR** (Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources au 0800 85 50 50).

Ces acteurs sont là pour vous accompagner, vous soutenir et vous aider à prévenir toute situation de rupture ou de fragilité.

Consultation sur le PAPRIACT 2026 des Fonctions Corporate

Le PAPRIACT 2026 décline les actions de prévention des risques SSCT à mettre en œuvre sur l'année et qui ont été spécifiquement proposées au management des entités du périmètre des Fonctions Corporate, en réponse d'une part à l'évaluation des risques menée à l'occasion du DUERP présenté en octobre 2025 et d'autre part à une actualité spécifique d'une entité qui renforce, actualise ou s'ajoute à l'évaluation menée lors du DUERP.

Les risques psychosociaux (RPS) constituent la majorité des risques qui portent un niveau de criticité élevée du DUERP des périmètres formant les trois CSST Corporate (DRH, Finance et Performance et SG), à la fois par la prise en compte de l'enquête CNPS de l'année dernière, la relance du TPS et la probabilité d'une continuité des transformations du Groupe et de ses Fonctions Corporate dans le cadre du nouveau plan stratégique « Trust the future ».

Analyse de la CFE-CGC

L'une des actions majeures de prévention qui figure au Papriact 2026 concerne l'accompagnement des projets de révision des organisations (plus communément appelé transformation).

Ces transformations quoiqu'on fasse génèrent une insécurité socio-économique et un climat anxiogène pour les salariés : l'accompagnement au changement devrait donc être déclaré prioritaire en raison de la fréquence de ces réorganisations - CSRH (2026), DSEC, Phoenix (2025), DR2P, OMEA (2024) et de leur impact sur les collaborateurs et managers.

Et pourtant, les négociations sur la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) qui viennent de se terminer laissent un goût amer ! Aucun engagement concret n'a été pris par la Direction en particulier sur le volet relatif à la charge de travail pourtant identifiée comme un enjeu majeur de la qualité de vie au travail.

Les enjeux de santé et de sécurité au sein du site « Gloriette » de Nantes

Le site « Nantes Gloriette », fait l'objet d'une attention particulière à la suite de la constatation de plusieurs cas de cancers parmi ses salariés du périmètre Fonctions Corporate, dans un court laps de temps. Ces éléments ont suscité une inquiétude légitime quant à un éventuel lien avec l'environnement de travail, notamment en relation avec des polluants passés ou présents, des équipements techniques ou des travaux de réaménagement. La situation a également un impact psychologique et moral sur les employés, qui demandent davantage de transparence et de mesures concrètes pour assurer leur sécurité.

En réponse, le **Comité Social et Économique des Fonctions Corporate (CSE FC)** a diligenté une expertise indépendante pour risque grave sur le site « Gloriette » à Nantes, afin d'analyser la situation. L'objectif est d'évaluer les risques sanitaires, d'identifier les causes potentielles d'exposition, et de proposer des actions concrètes pour prévenir toute nouvelle atteinte à la santé des salariés.

Lors du CSE du 22 avril 2026, le cabinet Technologia a présenté son analyse et livré ses conclusions. Pour étayer leur expertise, le cabinet a lancé une enquête auprès des salariés du périmètre Fonctions Corporate localisés sur le site, mené des entretiens individuels et réalisé une visite générale du site. Cette expertise met en exergue les préoccupations et les

risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés du site Gloriette.

Plusieurs diagnostics ont été posés : **présence de polluants actuels et passés ; historique des expositions passées difficiles à reconstituer ; risques actuels liés à la qualité de l'air intérieur, aux champs électromagnétiques et à l'amiante** encore présents dans certains espaces des locaux et le **fort impact psychologique et social**, avec une **détérioration de la santé mentale et une perte de confiance** des salariés). Le cabinet a donc fait des préconisations : **renforcer la transparence et la communication** (publier les rapports; informer régulièrement sur les actions réalisées ; expliquer dans l'objectif de rassurer) ; **réaliser un diagnostic environnemental complet** (mesures qualité de l'air, les CMR, l'amiante et les champs électromagnétiques ; vérifier l'état des matériaux et équipements déjà existants, ...) ; **mettre en œuvre des mesures de prévention** (mise en place de protocoles de sécurité lors de travaux à risque ; assurer une surveillance régulière de la qualité de l'air, ...) ; **garantir un suivi pour prévenir les Risques Psychosociaux (RPS) ; améliorer la gestion des risques passés et présents et garantir une meilleure traçabilité** (archiver tous les justificatifs, informations sur tous les matériaux, équipements et interventions passées ; intervenir rapidement en cas de détection de dégradations de matériaux ; mettre à jour les mesures de sécurité et les partager aux salariés).

Au-delà des différentes mesures déjà réalisées (radon, ...) qui se veulent rassurantes et les conclusions de l'expertise, il semble primordial de mettre en œuvre rapidement ces préconisations afin d'écartier d'éventuels risques, de restaurer la confiance et de garantir un environnement de travail plus sûr pour les collaborateurs du site de « Nantes Gloriette ».

Analyse de la CFE-CGC

Les **élus CFE-CGC** déplorent la prise en compte tardive de la situation, plusieurs mois après la première alerte de novembre 2024. Ce n'est qu'après une demande de CSE extraordinaire afin de demander une expertise indépendante, en septembre 2025, que la situation a un peu évoluée.

Malgré des communications à destination des salariés du site, et les campagnes d'analyses qui se veulent rassurantes, les élus constatent qu'elles n'ont pas été suffisantes pour rassurer les salariés et ce ne sont pas les résultats de l'expertise qui pourront y contribuer. En effet, comme l'évoque le cabinet Technologia dans ses conclusions, cela ne permettra pas de clore le sujet.

A ce jour, il manque certaines analyses préconisées par Technologia (analyse de l'air, analyses hydrauliques sur

l'ensemble des étages), ainsi que les résultats définitifs de l'étude de l'ASRN. Les experts ont surtout regretté le manque d'historique des travaux, démantèlements de matériel, déménagements... faits sur site afin d'approfondir leur analyse comme ils le précisent « pas de récit clair de l'histoire du site ». De même l'étude de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est intéressante mais « incomplète ».

C'est pourquoi, la **CFE-CGC** avait demandé le report du point : « présentation du rapport d'expertise de Nantes Gloriette réalisée par Technologia », ceci dans le but d'octroyer plus de temps au cabinet d'expertise afin de mener les actions complémentaires et d'analyser l'ensemble des données. Malheureusement la demande n'a pas reçu de réponse favorable.

De plus, le manque de transparence, le manque de responsabilité de certains acteurs qui se défontent, le manque d'informations claires accroissent les risques psychosociaux des salariés du site, ce qui inquiète fortement les élus de la **CFE-CGC**. Nous considérons que d'impliquer et de rassurer les salariés est essentiel pour instaurer un environnement de travail plus sûr et plus sain. C'est pourquoi, ils s'assureront que les préconisations soient mises en place et veilleront à ce que les communications soient plus transparentes et adaptées à leur auditoire.

<p>VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE</p>	<p>Élus CSE titulaires : Jacques BERTHELIER Anne CUDON Laure FALEMPIN Danielle PROULT Awataf TEMAGOULTE Tania BONTRAIN</p>	<p>Suppléants : Franck AUVRAY Ali BEN M BAREK Laurence DULON Emmanuel VATAR</p>	<p>Commissions CSE : Emploi Formation : : Franck AUVRAY et Dominique DOISNEAU Egalité pro : Safira SOW Commission Handicap : Anne CUDON et Safira SOW Commission ASC : Dominique MESNIERE et Danielle PROULT Commission Restauration : Guillaume BUREL Projets Economie Evolution des marchés : Danielle PROULT et Emmanuel VATAR Représentant Syndical : Brigitte Sen</p>
--	---	--	---